



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69

Membres présents : 44

Membres absents :

- dont suppléés : 5
- dont représentés : 11

Votants : 60

**Date de la convocation :
10 mars 2017**

**Secrétaire de séance :
Françoise DELAMARRE**

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 10 mars 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes de Chaussoy-Epagny, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● **Etaients présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, FLAMANT, WU, HALL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, LEROY, PELTIEZ, SYROKI et MAROTTE.

● **Absents excusés :**

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur AMARA) Madame BLONDEL (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) Madame LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame PETIT) Monsieur FRANCELLE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur SUIN (représenté Madame DELAMARRE, suppléante) Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur PALLIER (Pouvoir remis à Madame MAILLART) Monsieur BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN, suppléant) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur LECLABART (Représenté par Monsieur LEROUX, suppléant) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur RICARD (Représenté par Madame DAULT, suppléante) Monsieur REMY (Pouvoir remis à Madame HALL) Monsieur DRAGONNE (Représenté par Monsieur MIANNE, suppléant) Monsieur LECLERCQ.

Absents non excusés : Madame ROUX, Messieurs FROISSART, DEPRET, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, BINET et CLEMENT.

OBJET : URBANISME / ADOPTION DE LA REVISION DU POS DE CONTOIRE-HAMEL

En 2016, la commune de Contoire-Hamel a sollicité la Communauté de Communes Avre Luce Moreuil, compétente en matière de PLU, pour engager une procédure de révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols)

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALM du 29 septembre 2016, prescrivant la modification du POS de Contoire-Hamel, relative à l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone NARC et à la modification du règlement, en vue de la réalisation d'un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire ;

Vu l'arrêté du Président de la CCALM, en date du 07 octobre 2016, prescrivant la procédure de modification du POS de Contoire Hamel ;

Vu la décision du 20 octobre 2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens, désignant les Commissaires Enquêteurs titulaire et suppléant ;

Vu l'arrêté du Président de la CCALM, en date du 22 novembre 2016, prescrivant l'enquête publique relative à la modification du POS de Contoire-Hamel ;

Considérant que l'enquête publique portait sur la période du samedi 10 décembre 2016 au 10 janvier 2017 inclus ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur (extrait en PJ)

Considérant que le projet de modification du POS de Contoire-Hamel tel qu'il a été présenté au Conseil Communautaire de la CCALM, est prêt à être approuvé (extrait du dossier en PJ)

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALN, en date du 16 mars 2017, relative à la décision de poursuivre les procédures en matière de documents d'urbanisme en cours au 1^{er} janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › approuve la modification du POS de Contoire-Hamel telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- › dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123 -24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage à la CCALN et en mairie de Contoire-Hamel durant un mois, d'une mention dans un journal (et de sa publication au Recueil des Actes Administratifs)
- › dit que conformément à l'articles R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le POS de Contoire-Hamel modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Contoire-Hamel, à la CCALN et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

- › dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification du POS de Contoire-Hamel, ne seront exécutoires qu'après :
 - ◆ Sa réception par les services d'Etat
 - ◆ L'accomplissement des mesures de publicité

- › autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 16 MARS 2017 A CHAUSSOY-EPAGNY

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...

23.03-2017

(Identité de la collectivité)

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Représentations de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017.1-16.03	/
DELIB. : Désignation des membres de la Commission pour les Délégations de Service Public	2017.2-16.03	/
DELIB. : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	2017-3-16.03	/
DELIB. : Création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité	2017.4.16.03	/
DELIB. : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités	2017.5-16.03	/
DELIB. : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène de Sécurité et des conditions au travail et décision du recueil de l'avis des représentants de la CCALN	2017.6-16.03	/
DELIB. : Agence de l'Eau / Avenant à la convention relative à l'ANC	2017.7-16.03	/
DELIB. : Urbanisme / Adhésion de la CCALN au SCOT du Pays du Grand Amiénois	2017.10-16.03	/
DELIB. : Urbanisme / Convention de financement 2017 ADUGA	2017.11-16.03	/

Pol De Président,
erre BOULANGER



Fait à Moreuil, le 23 mars 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

27 MARS 2017

ARRIVÉE